

ANNEXE 2 : Formulaire d'examen préalable social et environnemental

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial
2. Numéro de projet	00084852
3. Emplacement (international/région/pays)	HAÏTI

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

Le Projet renforce la capacité des détenteurs d'obligation pour la fourniture de services de base (gouvernement, collectivités) à mieux comprendre la demande sociale, à prendre en compte les besoins de toutes les régions (égalité en droits de tous les territoires) et à y répondre de manière plus coordonnée et efficace. Le projet fournit aussi aux détenteurs de droits la possibilité de faire leur plaidoyer auprès des législateurs pour une accélération du processus de décentralisation en vue de permettre un développement territorial plus vigoureux, sur tous les territoires, et selon des modes de gouvernance plus redevables et plus participatifs qu'aujourd'hui.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Projet travaillera à la fois au niveau des politiques publiques (réformes de la fonction publique et de décentralisation) et sur les pratiques de gouvernance locale et de développement territorial, pour que les femmes aient un meilleur accès à la prise de décision et aux services de base. Pour la prise de décision, le Projet appuiera le gouvernement pour mettre en œuvre une politique d'égalité des genres dans la fonction publique territoriale et fournira un appui en formation spécifique aux femmes élues locales. Pour l'accès aux services, le Projet aidera à concevoir et mettre en œuvre des outils de planification territoriale qui permettent de mieux identifier les besoins spécifiques des femmes et des filles et de programmer les investissements publics en conséquence.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

Le projet n'agit pas directement sur le thème environnemental mais aura un impact en intégrant la dimension de conservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique dans les outils de planification stratégique du développement économique et sociale, et d'aménagement du territoire, qui seront développées et vulgarisées par le Projet auprès des institutions locales.

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1, alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ».</i> Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.		QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.</i>		QUESTION 6 : Quelles évaluations sociales et environnementales et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour s'atteler aux éventuels risques (pour les projets à risque modéré ou à haut risque) ?	
Description des risques	Impact et probabilité (1-5)	Ampleur (Faible/Moderée/Grande)	Commentaires	Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous les risques et impact potentiels.	
Risque 1 : Les détenteurs de devoirs n'ont pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet	I = 5 P = 1	Faible	Les détenteurs de devoirs remplissent déjà une partie de leurs obligations, une capacité de base existe	L'objet même du projet est d'appuyer les détenteurs de devoirs pour qu'ils soient plus à même de remplir leurs obligations envers tous les Haïtiens, quel que soit leur lieu de résidence.	
Risque 2 : ...	I = P =				
Risque 3 : ...	I = P =				
Risque 4 : ...	I = P =				
QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ?					
Cochez la case qui s'applique ci-dessous.			Commentaires		
Faible risque			☒		
Risque modéré			☐		
Haut risque			☐		
QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ?					
Cochez tout ce qui s'applique.			Commentaires		
Principe 1 : Droits de l'homme			☒		
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes			☐		

	1. <i>Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles</i>	☐
	2. <i>Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets</i>	☐
	3. <i>Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités</i>	☐
	4. <i>Patrimoine culturel</i>	☐
	5. <i>Déplacement et réinstallation</i>	☐
	6. <i>Peuples autochtones</i>	☐
	7. <i>Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources</i>	☐

Validation finale

<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>
Contrôleur de l'AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD. La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PEPSE a été menée de manière adéquate.
Approbateur de l'AQ		Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PEPSE avant de la soumettre au CEP.
Président du CEP		Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PEPSE a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CEP.